

Mercredi 6 juillet 2022

## Installation du Comité stratégique pour l'Etang de Berre

Lundi 4 juillet a été officiellement installé le Comité stratégique pour l'Etang de Berre, placé sous la co-présidence de Christophe Mirmand, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, de Renaud Muselier, président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de Martine Vassal, présidente de la Métropole Aix-Marseille Provence.

Il réunit les représentants des collectivités territoriales, les services de l'Etat, le GIPREB (Groupement d'Intérêt Public pour la réhabilitation de l'Etang de Berre) et les syndicats intercommunaux, les acteurs économiques et les associations environnementales, l'Agence de l'eau, le Conservatoire du littoral et la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône.

Le comité a pour mission de suivre et piloter l'exécution de la feuille de route pour la réhabilitation de l'Etang, adoptée le 28 septembre 2021 à partir du diagnostic et des propositions présentées, en septembre 2020, par la mission d'information parlementaire composée des députés Eric Diard, Pierre Dhareville et Jean-Marc Zulesi.

La feuille de route pour la réhabilitation écologique de l'Etang de Berre a fixé des objectifs et un calendrier de réalisation. Chaque action a été confiée à un chef de file. Depuis l'adoption de ce document, plus de trente réunions de pilotage et d'expertise technique ont rassemblé les différents acteurs.

Le Comité a procédé à l'examen et à la synthèse de ces travaux et validé les étapes ultérieures de réalisation. Il a salué les progrès substantiels atteints dans la mise en œuvre des actions prévues à la feuille de route :

- L'évolution du contexte hydrologique a conduit l'ensemble des acteurs à souligner l'importance et l'urgence d'étudier les solutions opérationnelles de dérivation totale ou partielle de l'eau turbinée par l'ouvrage de Saint-Chamas, afin d'utiliser cette ressource pour l'agriculture, la consommation humaine ou les besoins industriels. Cette dérivation pourrait notamment accompagner la réhabilitation des canaux d'irrigation et contribuer au chargement de la nappe de la Crau.
- La réutilisation du Canal du Rove a fait l'objet d'une étude préalable d'opportunité réalisée par la Société du Canal de Provence à la demande de la Région en collaboration avec le GIPREB. Elle conclut à sa réouverture possible à la courantologie (basculer de l'eau de mer du tunnel du Rove en direction de l'étang pour gagner en salinité / oxygénation) jusqu'à 300 millions de m<sup>3</sup> d'eau annuels avec un débit supérieur ou égal à 10m/s et un bilan énergétique neutre. Une mission de préfiguration a été mise en place dans la perspective du lancement de procédures de travaux fin 2023, en cas de validation du projet, à l'issue des études complémentaires détaillées.
- Un comité de planification de la Basse-Durance a été mis en place afin d'optimiser la programmation des chantiers dans cette zone. Il complète un comité opérationnel réuni hebdomadairement pendant l'été.

---

**Service régional de la communication interministérielle**

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à [pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr)

04 84 35 40 00 | [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) | [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr)



- Création par délibération de la Métropole du 30 juin 2022 de deux EPAGE, autour de la Basse-Durance et de la vallée de l'Arc pour l'exercice de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).
- Poursuite des actions de valorisation et de gestion de l'Etang par le GIPREB : lancement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réouverture des bourdigues en mai 2021 afin de définir le cahier des charges des travaux ; premières expérimentations des ramassages et valorisation des algues échouées à partir de septembre 2022 ; préparation du déploiement d'une brigade de surveillance.
- Définition des 10 orientations du secteur à enjeux Etang de Berre du SCOT (Schéma Métropolitain de Cohérence Territoriale). La rédaction définitive du diagnostic et des priorités, assortie d'une cartographie, sera aboutie à la fin de l'année 2023.
- Lancement par le GIPREB fin 2022 d'une démarche formalisée de participation citoyenne afin de l'associer à la trajectoire choisie par les politiques publiques pour le territoire Etang de Berre.

Le comité a pris acte de la décision d'EDF de ne pas confirmer dans l'immédiat la diminution des volumes d'eau turbinée à Saint-Chamas et les rejets d'eau douce dans l'Etang de Berre afin de préserver sa capacité de production d'électricité, dans un contexte de grave crise énergétique nationale et européenne. Cette position a fait l'objet du regret unanime des élus et des associations environnementales.

La proposition d'EDF d'assouplir les turbinages de l'usine de Saint-Chamas l'hiver, afin de saisonnaliser les rejets, sera examiné par le GIPREB et les collectivités territoriales.

Le Comité stratégique appelle de ses vœux l'engagement déterminé d'EDF pour valoriser les limons issus du bassin de Cadarache résultant de ses activités hydroélectriques et, plus globalement, pour participer à l'ensemble des actions concourant au rétablissement durable de l'équilibre de l'étang.

Le comité se réunira avant l'année 2022 afin d'examiner le planning de réalisation des actions.

---

**Service régional de la communication interministérielle**

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à [pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr)

04 84 35 40 00 | [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) | [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr)

